

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 18 avril 2024 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Est absente :

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Mylène Letellier, conseillère-cadre à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Nicolas Chaput, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 12 avril 2024.

2024-04-15 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant

Appuyé par M. Yves Daoust

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2024-04-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2024
4. Avenant 1 au contrat de service professionnel spécialisé conclu avec Solinov inc. en vue de l'ajout d'une capacité de traitement additionnelle au futur Complexe – Autorisation

2024-04-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

5. Affaires administratives
 - 5.1. Comptes payés et à payer au 18 avril 2024
6. Correspondance
 - 6.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Réponse à la demande de financement déposée au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-04-17 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2024 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-04-18 ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ CONCLU AVEC SOLINOV INC. EN VUE DE L'AJOUT D'UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT ADDITIONNELLE AU FUTUR COMPLEXE – AUTORISATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro **2023-05-14**, la Régie a octroyé à l'entreprise Solinov inc. un contrat de services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 22 mars 2024, les élus ont convenu d'augmenter la capacité du futur Complexe de 4 000 tonnes par an, portant ainsi sa capacité de traitement à 45 000 tonnes par an;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier la documentation déposée en vue de :

- L'émission des autorisations ministérielles environnementales ;
- L'octroi d'un financement dans le cadre du « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » (PTMOBC)

ATTENDU que puisque ces tâches ne sont pas couvertes par le mandat initial confié à Solinov inc. selon les termes de la résolution numéro 2023-05-14, l'entreprise a soumis à la RIVMO un addenda, datée du 23 mars 2024, au montant forfaitaire maximal de 7 496,37 \$ (taxes incluses).

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

D'autoriser l'addenda proposé au contrat accordé à Solinov inc. en vue de l'ajout d'une capacité de traitement additionnelle au futur Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO, le tout selon les termes et conditions définis par l'addenda daté du 23 mars 2024.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2024-04-19 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 AVRIL 2024

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 18 avril 2024 et au montant de 14 341,77 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est déposée par la directrice générale par intérim :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Réponse à la demande de financement déposée au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen de Saint-Constant adresse ses félicitations aux administrateurs pour leur décision d'augmenter la capacité de traitement du futur Complexe, et ce préalablement au calcul de la subvention accordée par le PTMOBC. En réponse à d'autres questionnements formulés par ce citoyen, des précisions sont apportées à l'égard des dossiers suivants :

- Puisque le MAMH a indiqué qu'il ne disposait plus des fonds nécessaires pour financer de nouvelles initiatives dans le cadre du FRR Volet 4, une veille sera mise en place afin de soumettre une nouvelle demande si un nouvel appel de dossiers est lancé.
- Les déboursés actuels du projet actuel sont financés à même le budget de fonctionnement de la RIVMO (quotes-parts) et aucune marge de crédit n'a été ouverte.
- Lors de l'élaboration d'éventuelles ententes entre la RIVMO, la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la MRC de Beauharnois-Salaberry, le traitement du lixiviat provenant de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC sera pris en considération.

2024-04-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h37.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim